



ترانسپرانسي المغرب  
transparency maroc

*association reconnue d'utilité publique*

**LA CORRUPTION SYSTÉMIQUE  
FACTEUR ET SYMPTÔME DU MAL-DÉVELOPPEMENT**



## **LA CORRUPTION SYSTÉMIQUE**

### **FACTEUR ET SYMPTÔME DU MAL-DÉVELOPPEMENT**

Consultant-expert : **Pr Said Dkhissi**

Comité consultatif : **Azeddine Akesbi**  
**Najib Akesbi**  
**Ahmed Bernoussi**  
**Aziz Messaoudi**  
**Kamal Mesbahi**  
**Rachid Filali Mekkassi**  
**Seloua Zerhouni**

Coordinateur du comité : **Abdessamad Saddouq**

Avec l'appui de :



## Table des matières

<b>PRÉFACE</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>9</b>
<b>1. Caractéristiques spécifiques de la corruption dans le contexte marocain</b>	<b>10</b>
<i>1.1. Caractère systémique de la corruption</i>	<i>10</i>
<i>1.2. Caractère dévastateur des effets de la corruption</i>	<i>11</i>
<i>1.3. Caractère persistant de la corruption</i>	<i>11</i>
<b>2. Contexte et fonction de la corruption au Maroc</b>	<b>13</b>
<i>2.1. Contexte institutionnel, économique et social</i>	<i>13</i>
2.1.1. La concentration des pouvoirs	13
2.1.2. La monopolisation économique	14
2.1.3. L'atomisation de la société	14
2.1.4. L'extraversion de l'économie	15
<i>2.2. Fonction de reproduction du système</i>	<i>15</i>
2.2.1. La corruption : phénomène co-substantiel à l'Etat néo-patrimonial	15
2.2.2. La corruption : facteur de reproduction du système néo-patrimonial	16
<b>3. Effet d'affaiblissement de la dynamique de croissance</b>	<b>17</b>
<i>3.1. Frein au développement de l'investissement</i>	<i>17</i>
<i>3.2. Entrave au développement de la productivité du travail</i>	<i>18</i>
<i>3.3. Source de surcoûts</i>	<i>18</i>
<b>4. Effets de déformation des structures productives</b>	<b>19</b>
<i>4.1. Altération de l'allocation des ressources</i>	<i>19</i>
<i>4.2. Formation d'une économie de rente</i>	<i>19</i>
<i>4.3. Renforcement de l'économie informelle</i>	<i>21</i>
<b>5. Effets de déstructuration économique et sociale</b>	<b>22</b>
<i>5.1. La désagrégation du domaine public</i>	<i>22</i>
<i>5.2. L'aggravation des déséquilibres économiques</i>	<i>26</i>
Le taux emploi	26
Le déséquilibre budgétaire	26
Le déficit commercial	26
<i>5.3. L'accentuation de l'érosion de la cohésion sociale</i>	<i>26</i>
L'accroissement des inégalités sociales et spatiales	26
L'effritement des fondements des institutions et du système de valeurs	27
<b>CONCLUSION</b>	<b>29</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>30</b>
<i>Rapport de l'atelier de Casablanca - Corruption, investissement et entreprise</i>	<i>30</i>
<i>Rapport de l'atelier de Rabat - Politiques publiques et corruption</i>	<i>33</i>



## PRÉFACE

La corruption est un phénomène mondial, mais son intensité et ses formes diffèrent selon les pays. La littérature économique qui y est consacrée a conclu à l'existence d'une relation inverse entre le niveau économique du pays et le niveau de la corruption qui y sévit. Le Maroc où la corruption est systémique semble confirmer l'existence de cette relation. L'expansion de la corruption n'a-t-elle pas contribué au développement d'un modèle économique non soutenable ?

Dans les pays où elle est devenue systémique, la corruption affecte négativement à la fois la motivation des acteurs, le jeu des mécanismes économiques, les fondements des institutions et la cohésion sociale. Les effets qui s'exercent à ces différents niveaux altèrent profondément le processus du développement économique, social et culturel du pays.

**Elle réduit le volume de l'investissement.** En introduisant les éléments d'incertitude et d'imprévisibilité et en alourdissant le coût financier des projets, la corruption affaiblit la propension à investir et limite l'attractivité du territoire national. L'économie marocaine souffre depuis longtemps de la faiblesse de l'investissement privé.

**Elle favorise les situations de rente et permet de protéger les activités illicites.** La corruption politique et la connexion entre sphère politique et la sphère économique constituent des facteurs propices au développement des situations de rente. De même les activités illicites (trafic de drogue, contrebande,...) ne pouvaient subsister et prospérer si elles ne bénéficiaient pas de protection.

**Elle érode les fondements des institutions.** L'efficacité et la crédibilité des institutions sont tributaires de la confiance qu'elles inspirent aux populations. La confiance est indispensable à la pérennité des autres institutions. Lorsqu'elle est minée par le développement de la corruption, l'adhésion des populations s'affaiblit et la capacité régulatrice des institutions s'amoindrit. L'exemple révélateur de cet effet est le faible taux de participation des populations aux élections, dès lors que celles-ci ont perdu de leur crédibilité.

**Elle renforce les tendances aux gaspillages et aux déséquilibres.** Certaines formes de corruption renforcent la tendance au gaspillage des ressources publiques. La réalisation par le privé, des projets publics dont le marché a été obtenu grâce aux « pots de vin » s'accompagne généralement de graves défauts qui réduisent les performances et la durée de vie des ouvrages exécutés dans le cadre des projets en question.

D'autres formes de corruption accroissent les déséquilibres de l'économie nationale. L'évasion fiscale, par exemple, engendre un manque à gagner pour l'Etat et le conduit à s'endetter. De son côté la grande corruption alimente la fuite des capitaux et aggrave par conséquent les contraintes externes (déficit commercial et dette extérieure).

**Elle effrite la cohésion sociale.** La corruption contribue à l'effritement de la cohésion sociale à travers de multiples canaux comme :

- la perte de crédibilité des institutions et de leur capacité régulatrice,
- la perversion du système de valeur et la perte des références morales communes,
- la substitution, au niveau des politiques publiques, des intérêts privés à l'intérêt général et l'accroissement des inégalités sociales et spatiales qui affaiblissent le sentiment d'appartenance et de solidarité nationales.

Au Maroc, La corruption est persistante et endémique. Elle est attestée par nombre d'indicateurs :

- IPC 2020 : score 41/100. Classement : 86/186. Le Maroc est devancé, en Afrique, par le Botswana, le Rwanda, le Cap vert et bien d'autres pays.
- Indice d'attractivité des IDE du World Economic Forum (2019). Score 4/7. Classement 75<sup>e</sup>/141. Sur 16 causes expliquant ce score peu glorieux ; la corruption est classée première devant la bureaucratie, l'accès au financement, les impôts et l'éducation.
- Indice de l'Etat de droit. Rule of Law Index. Maroc 67<sup>e</sup>/113. Le score le plus bas concerne la corruption et la justice pénale.

Ces indices et plusieurs autres, dessinent le contour d'un Maroc souffrant d'une corruption systémique et généralisée.

C'est avec cet arrière-plan que Transparency Maroc lance cette étude sur la corruption et le développement. Le contexte marqué par l'impasse économique et sociale que vit le Maroc et la recherche d'un « nouveau modèle de développement » est propice pour remettre dans le débat cette question centrale ou plutôt cette évidence : la corruption freine le développement.

Le lancement de cette étude a coïncidé avec la crise sanitaire, qui a mis au jour la fragilité de l'économie et l'énorme déficit en services publics, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Ce qui rend d'autant plus impérieux le débat sur la gouvernance, sur l'allocation des ressources et sur l'usage qui en est fait. La corruption, entendue ici au sens large du terme, est au cœur de ce débat.

## INTRODUCTION

L'une des principales caractéristiques du modèle économique et social reconnu, aujourd'hui, comme étant non soutenable est constituée par le niveau systémique que la corruption a atteint par ce modèle. Ce qui soulève, bien entendu, des questions incontournables :

Pourquoi la corruption a-t-elle atteint son niveau systémique au Maroc ? Quelles en sont les causes profondes ? Et quels sont ses effets majeurs sur les dynamiques économiques et sociales du pays ?

Chercher à appréhender les raisons profondes de la corruption systémique et à analyser ses effets sur l'économie et la société marocaines nécessitent :

- de se pencher sur l'interaction entre le système institutionnel, économique et social et la dynamique de la corruption en cherchant à analyser pourquoi et comment ce système a favorisé le développement de la corruption et appréhender la fonction que celle-ci y remplit, et
- d'aborder les effets de la corruption non seulement sur la croissance économique mais également sur les structures productives, les équilibres économiques et sociaux et sur les institutions nationales.

Par cette approche nous serons en mesure de comprendre comment la corruption systémique a favorisé le mal-développement du pays et a contribué, de ce fait, à la formation de modèle économique et social non soutenable.

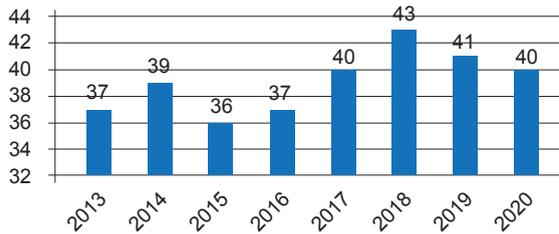
# 1. Caractéristiques spécifiques de la corruption dans le contexte marocain

Si la corruption est un phénomène mondial, ses caractéristiques diffèrent selon le contexte institutionnel, économique et social de chaque pays. Au Maroc, la corruption est systémique, ravageuse et persistante.

## 1.1. Caractère systémique de la corruption

La situation du pays se caractérise par « une continuité et un enlèvement dans une zone de corruption systémique avec un score de 38,75 sur les 8 dernières années ». Dans le classement des pays par indice de perception de la corruption (IPC) le Maroc occupe, pour l'année 2020, la 86<sup>ème</sup> place sur les 186 pays pris en compte<sup>1</sup>.

Score IPC du Maroc sur 8 années

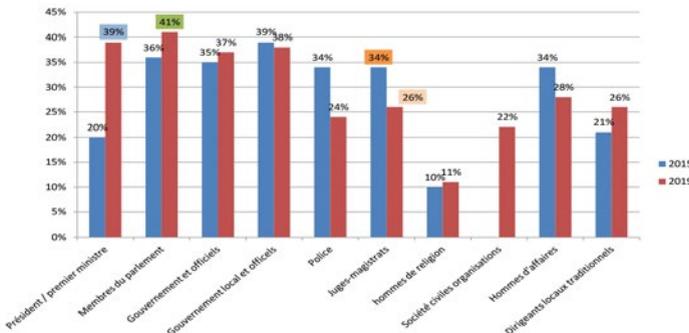


Source : Transparency Maroc

Même si l'évolution du Score IPC du Maroc ne révèle pas de grand changement, 53% des citoyens(nes) interrogé(e)s en 2019 pensent que le niveau de corruption a augmenté<sup>2</sup>.

Du fait du caractère systémique de la corruption, la majorité des institutions se distingue par des taux de corruption élevés.

Au Maroc, des taux élevés dans la majorité des institutions qui pensent que la plupart des institutions sont corrompues : 2015 et 2019



Source : Transparency Maroc 2019.

<sup>1</sup> Transparency Maroc

<sup>2</sup> Ibid. p.16

## ➤ 1.2. Caractère dévastateur des effets de la corruption

Aujourd'hui, il est largement reconnu que la corruption et la mal-gouvernance "constituent des obstacles majeurs au développement durable du Maroc"<sup>3</sup>. Car elles ont des effets fort négatifs sur l'économie et la société.

La Commission Nationale Anti-corruption en a souligné les plus dévastateurs :

- baisse de la qualité des produits et augmentation des prix,
- baisse des investissements étrangers et fuite des capitaux,
- infrastructures en deçà des normes et dangereuses,
- justice inopérante,
- système de santé inefficace
- système d'éducation déficient, et
- perte de confiance des citoyens en l'Etat.

De même pour l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (INPPLCC), la corruption constitue l'un des principaux obstacles au développement du pays parce qu'elle :

- affaiblit les politiques publiques, les plans et programmes de développement,
- sape le droit des citoyens à jouir de leurs droits fondamentaux, et
- entrave les investissements et la libre initiative<sup>4</sup>.

## ➤ 1.3. Caractère persistant de la corruption

Depuis 1998, les gouvernements qui se sont succédé affichent la lutte contre la corruption comme priorité. Des engagements internationaux ont été pris et des organisations nationales ont été créées pour lutter contre la corruption. Mais, la corruption continue de prospérer. D'ailleurs la population ne se fait pas d'illusion sur la sincérité de l'engagement des pouvoirs publics contre la corruption. Parmi les enquêtés « 74% considèrent que le gouvernement fait un mauvais travail en matière de lutte contre la corruption<sup>5</sup> ».

Devant cette inefficacité de nombreux auteurs et organisations se sont interrogés sur les raisons.

Pour Transparency Maroc « la corruption est le produit naturel d'un mode de gouvernance défaillant. De multiples symptômes mettent en lumière la défaillance de la gouvernance : impunité, faible effectivité des lois, absence de redevabilité, faillite de la justice, manque de transparence. Dans un tel environnement, les pratiques de corruption, la distribution des privilèges et l'échange de services régulent l'espace public plus que ne le fait la règle de droit<sup>6</sup> ».

La Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption – SNAC – est l'illustration la plus récente du manque de volonté politique. Son élaboration a été lancée en 2013, à la suite de la pu-

<sup>3</sup> Commission Nationale Anti-corruption (CNAC), Stratégie nationale de lutte contre la corruption, 2016, p5

<sup>4</sup> Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption : Pour un nouveau modèle de développement-Mai 2020 p.47

<sup>5</sup> Transparency Maroc op. cit. p.18.

<sup>6</sup> Article A.Saddouq-SG de Transparency Maroc - Revue Zamane - août 2014'.

blication par Transparency Maroc d'une lettre ouverte au chef de gouvernement. Elle a été adoptée en décembre 2015. Ce n'est qu'en juin 2017 que le gouvernement adopte le décret instituant la commission nationale de lutte contre la corruption chargée de mettre en œuvre la stratégie. Il exclut de sa composition la société civile et le secteur privé alors qu'ils étaient partie prenante de son élaboration et qu'ils faisaient partie du comité de pilotage, présidé par le chef de gouvernement, qui l'avait adopté. En novembre de la même année le gouvernement adopte un nouveau décret, annulant le premier et intégrant la société civile et le secteur privé dans sa composition. Jusqu'à fin 2020, cette commission ne s'est réuni que deux fois et le bilan de la mise en œuvre de la stratégie est quasiment nul.

Pour l'Instance Nationale de la Probité de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption, la raison de l'inefficacité réside dans les limites de la stratégie nationale anti-corruption qui manque de profondeur, de clarté, de cohérence et de synergie<sup>7</sup>. Mais, l'Instance ne va pas jusqu'à s'interroger sur la nature des facteurs qui résident derrière les limites de la SNAC.

### VUE SYNTHÉTIQUE DES PRINCIPALES LIMITES DE LA SNAC

1. Des réalisations certaines, mais aux impacts encore trop faibles. Un nombre significatif d'actions orientées vers la production de textes ou encore vers des actions internes à l'Administration ;
2. Une approche qui se veut à la base, systémique, mais à laquelle manque la forte articulation des rôles des acteurs, pour assurer convergence des actions et consolidation des résultats ;
3. Une fragmentation des actions qui continuent à être menées en silo, au niveau sectoriel, avec les risques de se retrouver avec les mêmes limites que les anciens plans gouvernementaux de 2005 et 2010 ;
4. Des réalisations, comme celles de la dématérialisation des services aux citoyens, menées par certaines administrations et ayant un effet certain, qui ne produisent pas l'effet de stimulation escompté pour les voir généralisées au niveau d'autres administrations ;
5. Un nombre trop important de projets, sans synergie d'ensemble et non toujours articulés avec les orientations générales et structurantes de la stratégie ;
6. Une gouvernance dont l'architecture a été bien définie, mais dont des maillons importants ont manqué d'effectivité et d'autres d'efficacité. La CNAC, haute instance d'orientation et de pilotage de la stratégie, présidée par le Chef du Gouvernement, n'a tenu sa première réunion qu'au mois d'Avril 2018. Les comités de coordination des programmes n'ont pas bénéficié, comme cela est prévu par les conventions programmes, de la supervision directe et effective des Ministres ou à défaut de leur Secrétaires Généraux. Ce qui n'a pas été sans impacter la cohérence et la convergence des projets et actions des programmes et par conséquent leurs résultats ;
7. Des bilans qui regroupent, sans traitement particulier, les données provenant directement des secteurs et qui sont dominés par la dimension quantitative, qui masquent la disparité entre les natures des réalisations et auxquels manquent la dimension évaluation et mesure d'impact. Ils ne présentent pas de mesure de la contribution de ces réalisations à l'atteinte des objectifs opérationnels et stratégiques, et surtout l'absence de mesure des impacts perceptibles par les populations cibles ;
8. L'absence d'une composante importante ; celle de la corruption dans la vie politique et dans les élections.

Source : Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption 2020

Le « paradoxe que soulève la question de la corruption au Maroc<sup>8</sup> » ne peut s'éclaircir que si l'on prend en considération la nature du système institutionnel, économique et social dans le cadre duquel la corruption ne cesse de prospérer et du rôle spécifique que celle-ci y joue.

<sup>7</sup> INPPLC op.cit. p.46

<sup>8</sup> K.ELMESBAHI : La prévention de la corruption au Maroc, entre discours et réalité. Le seuil-pouvoirs 2013. No 145.p.95.

## 2. Contexte et fonction de la corruption au Maroc

Pour pouvoir comprendre pourquoi la corruption au Maroc est systémique, ravageuse et persistante, il importe d'aborder la nature du contexte institutionnel, économique et social dans le cadre duquel elle n'a cessé de se développer et le type de rôle qu'elle y joue.

### ➤ 2.1. Contexte institutionnel, économique et social

Si la corruption a atteint son niveau systémique, c'est parce que le contexte général du pays l'a rendu possible. Toute la question est de savoir pourquoi.

#### 2.1.1. La concentration des pouvoirs

L'absence de séparation des différents pouvoirs de l'Etat, le caractère formel de la séparation entre le domaine public et le domaine privé et le caractère discrétionnaire des décisions publiques assurent les conditions institutionnelles pour la non responsabilité de l'acte politique et la non transparence des décisions publiques. Malgré les avancées qu'elle a permises, la Constitution de 2011 n'a pas remis en cause la concentration des pouvoirs. Pour reprendre la formule d'un politologue, « ce qui a été concédé de la main gauche a été récupéré de la main droite<sup>9</sup> ».

#### LES LIMITES DU STATUT DE LA JUSTICE

S'il y a un progrès dans la définition du statut de la justice, celui-ci reste néanmoins limité. Le CSPJ (conseil supérieur du pouvoir judiciaire) est un organe subordonné au roi, dans la mesure où ce dernier désigne directement ou indirectement tous ses membres. En outre, les décisions du CSPJ sont validées par le roi sous forme de dahir. Or, selon une jurisprudence constante, le dahir n'est susceptible d'aucun recours judiciaire. Cette situation provient du fait que la justice au Maroc est une justice déléguée. Selon l'imamat, c'est au commandeur des croyants qu'appartient le pouvoir de rendre justice et les magistrats n'exercent leur fonction que par délégation. Il n'est donc pas logique selon l'interprétation officielle que le délégataire exerce un contrôle sur le délégant.

Source : Transparency Maroc, étude sur le système national d'intégrité Maroc. 2014. p.56

L'essentiel des pouvoirs demeure dans les faits, concentré et, en plus soustrait au principe fondamental de la bonne gouvernance à savoir la reddition des comptes. Même si la nouvelle constitution entend lier le principe de la responsabilité à la reddition des comptes, de nombreux articles dans le corps du texte constitutionnel ont désactivé ce lien<sup>10</sup>.

L'institutionnalisation du pouvoir n'est pas encore achevée pour servir de fondement à un Etat moderne. « Sous les formes et les institutions de l'Etat moderne (gouvernement, parlement, députés, cour des comptes, ministères), les liens interpersonnels restent le fondement de l'Etat makhzenien<sup>11</sup> ».

9 M.Madani : Constitutionnalisme sans démocratie. In la nouvelle constitution marocaine à l'épreuve de la pratique. Ed. La Croisée des Chemins. 2014. p80

10 A. Akesbi : La constitution et sa mise en œuvre. In La nouvelle constitution... op.cit. p.364.

11 P.Vermeren : Le choc des décolonisations. Ed.O.Jacob. 2015.p.150

## LES LIMITES DE LA SÉPARATION DES POUVOIRS

Le gouvernement, le parlement et la justice ne connaissent pas une véritable séparation des pouvoirs et restent encore dépendants du pouvoir royal. Dans cet environnement peu favorable dans la pratique et face à une masse importante de populations souffrant d'analphabétisme, de déficit de participation, d'intégration et de manque d'accès à l'information, les instances de contrôle et de gouvernance, souvent de nature consultative ou en manque d'indépendance sont inefficaces. De plus la protection des whistleblowers n'est pas assez efficace pour créer une synergie watchdogs/whistleblowers. Le système multi-partisan est fragmenté, manipulable et connaît de graves problèmes de gouvernance et de projet de société. Dans ce contexte, la faiblesse des deux piliers de base de la démocratie à savoir les partis politiques et le parlement affecte de manière sérieuse la mise en place de la démocratie et de la redevabilité des gouvernants. Dans ces conditions aussi, les associations, les médias et les citoyens intègres se voient attribuer un rôle très lourd par rapport à leurs capacités. Néanmoins, en dépit de la rareté d'ONG et de médias indépendants des pouvoirs politique et économique, la lutte citoyenne et de la société civile contre la corruption et l'absolutisme soutient une tendance ascendante pour la transparence et la liberté.

Source : Transparency Maroc, étude sur le système national d'intégrité Maroc. 2014. p.56.

### 2.1.2. La monopolisation économique

La concentration des pouvoirs ne peut pas aller sans la concentration des richesses car si le pouvoir opère comme instrument d'enrichissement, la richesse sert de condition nécessaire à la défense des pouvoirs établis. Au Maroc « plusieurs champions nationaux... sont liés à l'état, soit par leur structure de propriété, soit par les liens de leurs dirigeants avec le système politique<sup>12</sup> ». Ces liaisons n'ont pas été remises en cause par les réformes néolibérales entreprises au Maroc. « Le Makhzen (le pouvoir central au Maroc) a réussi à s'approprier les réformes néolibérales pour maintenir son hégémonie sur le système politique et économique, et renforcer son réseau de patronage... Les réformes néolibérales ont principalement bénéficié à une minorité d'hommes d'affaires proches du pouvoir politique et dont les segments avancés sont structurés sous forme de groupe d'affaires<sup>13</sup> ».

Avec la connivence entre le pouvoir économique et le pouvoir politique, il est illusoire d'échapper au conflit d'intérêt et de s'attendre au libre jeu de la concurrence. Et cela, sans oublier, que dans le contexte d'un État néo-patrimonial, le domaine du public peut être, à tout moment, mobilisé à des fins privées par les détenteurs du pouvoir.

### 2.1.3. L'atomisation de la société

La déstructuration de la société traditionnelle s'est accompagnée d'un processus d'atomisation de la société et de désagrégation des anciens contre-pouvoirs alors que les contre-pouvoirs modernes tardent à émerger.

Les forces sociales et culturelles censées assurer leur rôle de contre-pouvoirs ont des difficultés à remplir leur mission. Les partis politiques et les syndicats sont soit balkanisés soit dépendants du pouvoir politique. Quant à la presse et aux médias, lorsqu'ils sont réellement libres,

<sup>12</sup> S.Mhouad : Les champions nationaux. Presses de l'Université Citoyenne. 2018. p. 74

<sup>13</sup> M S.Saadi : Réformes néolibérales, groupes d'affaires et développement au Maroc. In Economie politique du Maroc. Revue marocaine des sciences politiques et sociales. 2017. p.161

ils affrontent de multiples obstacles qui limitent leurs marges de manœuvre. En somme, le contexte institutionnel, économique et social place les citoyens marocains, considérés comme sujets, dans un rapport de force défavorable, favorisant ainsi l'impunité des acteurs de la corruption. Par ailleurs, cette impunité se trouve confortée par l'action constante de l'idéologie dominante qui cultive, auprès de la population, le fatalisme et la résignation et fait l'éloge de l'allégeance et de la fidélité.

### 2.1.4. L'extraversion de l'économie

Avec le processus de privatisation et de libéralisation commerciale et financière, le taux d'ouverture de l'économie marocaine, mesuré par le rapport des exportations de biens et services sur le PIB est passé d'une moyenne 64,1% du PIB sur la période 1999-2008 à 76% sur la période 2009-2018. La part des investissements directs étrangers en % du PIB est passée de 0,3% en 1995 à 3,01% en 2018<sup>14</sup>. Cette ouverture n'a pas manqué d'influer sur la dynamique de la corruption. Les opportunités de corruption se sont ouvertes dans de nouveaux domaines. De même les canaux de corruption se sont diversifiés et les liens entre corruption intérieure et corruption internationale se sont renforcés.

C'est dans ce contexte institutionnel, économique et social qui se caractérise fondamentalement par un rapport de force très inégal entre les détenteurs du pouvoir et la population que s'est développé le processus de corruption d'une façon systémique

## 2.2. Fonction de reproduction du système

Nous venons de voir pourquoi le présent contexte institutionnel, économique et social favorise le développement de la corruption. Il nous reste maintenant à savoir pour quelle finalité ?

### 2.2.1. La corruption : phénomène co-substantiel à l'Etat néo-patrimonial

La corruption est co-substantielle à l'Etat néo-patrimonial. Ce dernier se distingue par :

- La confusion entre les domaines du public et du privé. Car « si l'Etat est par ses structures formellement différencié de la société, du point de vue de son fonctionnement, les domaines du public et du privé tendent informellement à se confondre. L'Etat est, en quelque sorte, privatisé à leur profit, par ceux-là mêmes qui détiennent une position d'autorité<sup>15</sup> », et
- le fait que les légitimités ne résultent pas, dans cet Etat, de l'organisation des élections libres et transparentes. La pérennité du pouvoir et la reproduction du système nécessitent d'autres mécanismes dont la corruption joue un rôle important.

En effet, dans les Etats néo-patrimoniaux, la corruption a une double dimension. À côté de sa dimension habituelle motivée par le désir d'enrichissement, elle existe une autre dimension qui relève de la gestion politique et dont la finalité est de contribuer à la reproduction du système.

<sup>14</sup> Institut Royal des Etudes stratégiques : Évolution du positionnement international du Maroc. Octobre 2019. 81 et 89.

<sup>15</sup> G.Blundo ; J-F Medard : Avant propos à l'ouvrage : Combattre la corruption. Enjeux et Perspectives. Transparency International. Karthala. 2002.p.11

Si le pouvoir est un instrument pour effectuer des prélèvements sans contrepartie sur la richesse du pays, la distribution d'une partie de cette richesse est un moyen pour pérenniser le pouvoir. Pour pouvoir bénéficier de la fidélité et du soutien de l'élite économique, politique et religieuse, l'Etat néo-patrimonial est amené à :

- distribuer des privilèges et des faveurs,
- créer et soutenir les institutions qui lui sont favorables, et
- tolérer les actions illicites, dont la corruption, des catégories sociales qui le soutiennent.

### 2.2.2. La corruption : facteur de reproduction du système néo-patrimonial

Dans le cas particulier du Maroc, la corruption a été, dès les années 70 du siècle dernier, appréhendée en tant qu'instrument politique. D'après J. Waterbury « dans certains pays, et notamment le Maroc, elle est utilisée à dessein par le régime à des fins politiques<sup>16</sup> ».

Et l'auteur analyse comment, à travers les relations de dépendance que crée la corruption, le pouvoir subordonne l'élite du pays et la contrôle. En effet, il montre comment le pouvoir « veille à ce que tous les biens convoités – que ce soit une nomination ministérielle, une licence d'importation ou une autorisation d'achat de terres – ne soient jamais mérités ou gagnés mais concédés et octroyés. La compétence et le mérite objectif n'entrent pas en ligne de compte et la procédure administrative régulière est escamotée au profit du favoritisme. Ce que vous êtes, ce que vous possédez, vous a été donné, vous ne l'avez pas gagné. Et puisqu'on vous l'a donné, on peut vous le reprendre. Le grand dispensateur ne vous laisse jamais l'oublier, pas plus qu'il ne vous laisse oublier que vous n'avez pas gagné ce que vous avez reçu et qu'il y a là quelque chose d'illicite<sup>17</sup> ».

Depuis les faveurs et les privilèges accordés ne cessent d'évoluer et de se diversifier : distribution de terres agricoles et des terrains urbains, octroi des agréments de transport et des licences de pêches et d'exploitation des carrières, exonération d'impôt, subventions financières, nominations de complaisance à des postes bien rétribués,... Mais le mécanisme demeure le même : Il s'agit toujours d'organiser la dépendance structurelle de l'élite à l'égard du pouvoir afin de faciliter la reproduction du système.

On comprend alors pourquoi les mesures destinées à combattre la corruption ne peuvent pas être efficaces, d'autant plus que plusieurs d'entre elles ont d'autres objectifs. Comme l'avait souligné le sociologue N. Bourderbala « Les mesures contre la corruption n'ont pas été mises en œuvre comme un programme continu de lutte mais comme des réponses circonstancielles à des problèmes qui s'étaient posés ailleurs dans les domaines sociaux et politiques. Les campagnes sont brèves et sans lendemain ; leur objectif n'est pas d'éradiquer les pratiques nuisibles ni même de les faire reculer mais d'offrir des victimes expiatoires à l'opinion publique pour sortir d'un mauvais pas politique.

Elles peuvent aussi, à l'occasion, permettre d'éliminer des adversaires politiques ou des concurrents économiques<sup>18</sup> ».

Mais la persistance d'une corruption systémique, n'est pas sans engendrer, à long terme, le mal développement du pays.

16 J. Waterbury : le commandeur des croyants. La monarchie marocaine et son élite PUF. 1975. P.366

17 Ibid. P. 367

18 N. Bourderbala : la lutte contre la corruption : le cas du Maroc. In critique économique. N4. 2001. Pp. 23-24

### 3. Effet d'affaiblissement de la dynamique de croissance

Le débat, dans la littérature économique récente, autour de l'impact de la corruption, s'est souvent focalisé sur les seuls effets de cette dernière sur la croissance économique.

La question centrale autour de laquelle s'est articulée la controverse autour de la nature des effets de la corruption sur la croissance économique est la suivante : les effets sont-ils positifs ou négatifs ?

Les auteurs s'accordent généralement sur la nature négative des effets de la corruption. Seule une minorité soutient le contraire. L'argument avancé par cette dernière est que la corruption est susceptible de "lubrifier" les mécanismes économiques en jouant le rôle "de graisse dans les machines". En permettant d'introduire, par ce biais, de la concurrence dans des systèmes trop réglementés ou de contourner les lourdeurs de la bureaucratie, la corruption dynamiserait le système économique.<sup>19</sup>

Cependant un tel argument est biaisé dans la mesure où il ne tient compte ni des effets macro-économiques ni des effets cumulatifs sur les structures économiques et sociales des pays où la corruption prospère.

#### ➤ 3.1. Frein au développement de l'investissement

En affaiblissant la propension à investir du secteur privé et en altérant l'efficacité de l'investissement public, la corruption constitue un frein au développement de l'Investissement tant nécessaire au développement économique et social du pays.

La propension à investir est très sensible au climat des affaires et au coût global de l'Investissement. « Le climat des affaires reste encore perçu par la plupart des acteurs comme trop imprévisible et bureaucratique et n'inspire pas le degré de confiance dont les opérateurs économiques ont besoin pour investir à moyen ou long terme<sup>20</sup> ».

Ce n'est pas seulement l'Investissement privé autochtone qui est affecté par le fléau de la corruption mais également l'Investissement extérieur en provenance des marocains résidents à l'étranger<sup>21</sup> et des petites et moyennes entreprises étrangères. Seul l'Investissement du grand capital étranger peut échapper à cette contrainte car il peut obtenir des garanties de la part des hautes sphères de l'Etat.

Ce n'est donc pas un hasard si l'Investissement privé marocain demeure relativement faible et l'Investissement extérieur stagne depuis longtemps. Le premier stagne autour de 16% du PIB en moyenne et le second oscille autour de 2,5% depuis deux décennies.

La corruption altère également l'efficacité de l'investissement public. En effet, le caractère discrétionnaire de la décision publique facilite la sélection des projets d'investissement public en fonction des intérêts privés, politiques ou économiques, des décideurs et aux dépens des intérêts de la collectivité nationale. En outre « une proportion élevée des entreprises recourent

<sup>19</sup> Drecher, A.Gasselsner, M. ' Greasing the wheels ? The impact of regulation and corruption on firm entry. ' Public choice.155, p423-432.

Méon, P.Sekkat, K. : Does corruption grease or sand the wheels of growth ? 2005.

<sup>20</sup> Banque mondiale : le Maroc à l'horizon 2040. Décembre 2016, p.148.

<sup>21</sup> cf. Les témoignages exprimés lors de la tenue de l'atelier de casa. Rapport en annexe.

à des paiements illicites pour obtenir des marchés publics<sup>22</sup> ». Il en résulte souvent « des infrastructures en-deçà des normes et dangereuses<sup>23</sup> ».

### ➤ 3.2. Entrave au développement de la productivité du travail

L'autre canal à travers lequel la corruption influe négativement sur la croissance économique est celui de la productivité du travail. Ses principaux déterminants, la santé et l'éducation, sont inefficaces ou déficients<sup>24</sup>. Ils sont largement touchés par les effets de la corruption. Car, l'ampleur nationale de cette dernière ampute les recettes publiques et partant les ressources allouées aux deux secteurs. La corruption qui sévit à l'intérieur de ces derniers affecte, en outre, leur efficacité<sup>25</sup>.

La productivité du travail dans le secteur public souffre, en plus d'un autre fléau : les nominations par complaisance et les recrutements par favoritisme ou simplement contre paiements illicites ; car ils favorisent la médiocrité et la démotivation.

### ➤ 3.3. Source de surcoûts

Les paiements illicites que les entreprises effectuent, au titre de la corruption, engendrent pour ces entreprises des surcoûts et pénalisent leur compétitivité.

« Les entreprises marocaines confrontées à une forte incidence et profondeur de la corruption s'estiment confrontées à de demandes d'avantages ou de paiements informels dans leurs relations avec des administrations et services publics, l'obtention de licences d'exploitation, permis de construire, opérations d'importations, ou de paiements des taxes et impôts, seraient significativement plus élevés que la moyenne de la région MENA, région qui elle-même se classe défavorablement par rapport aux pays à revenu intermédiaire et concurrents du Maroc<sup>26</sup> ».

A cela, il faut ajouter les pratiques de corruption qui s'opèrent au niveau de la sphère de régulation des rapports employeurs-employés (syndicats, justice et inspection de travail) qui compliquent la résolution des litiges et alourdissent le coût de gestion des entreprises.

L'ensemble de ces effets de la corruption contribue à l'affaiblissement de la dynamique de la croissance économique. Les pertes dues à l'impact de corruption sur l'économie nationale sont estimées entre 2 et 5 % du PIB.<sup>27</sup> Mais cette estimation d'ordre monétaire ne peut pas prendre en considération les effets d'ordre structurel que le fléau de corruption exerce sur la société et l'économie.

22 Banque Mondiale : Le Maroc à l'horizon op. cit. p.93.

23 Commission nationale anticorruption. Stratégie nationale de lutte contre la corruption.2016. p.6

24 Commission nationale anti-corruption. Op. cit. 2016. p.6

25 Le Taux de corruption sur la base de l'expérience avait, en 2019, atteint 32% pour le secteur Hôpitaux et Centres de Soins (santé) et 6% pour les écoles publiques et l'éducation.

Transparence Maroc : Présentation de l'Indice de perception... op.cit.p.16.

26 Banque Mondiale : le Maroc à Horizon 2040. Op.cit. pp.148-9

27 D'après M.B.Rachidi : Président de l'Instance nationale de la probité de la prévention et de la lutte contre la corruption. Vision-conférence organisée pour rendre public le premier rapport. 2019.

## 4. Effets de déformation des structures productives

L'impact de la corruption sur le processus du développement ne se limite pas aux seuls effets sur la croissance économique, il englobe également les effets sur les structures productives et sociales.

### ↳ 4.1. Altération de l'allocation des ressources

La corruption agit négativement sur l'allocation des ressources en orientant, indirectement, ces dernières vers des activités moins productives. En effet, en suscitant l'incertitude, la corruption incite les promoteurs privés à privilégier les investissements dans les secteurs à rentabilité immédiate comme la spéculation foncière et immobilière et les activités commerciales<sup>28</sup> aux dépens des secteurs réellement productifs pour le pays.

L'allocation des ressources publiques n'échappe pas à l'effet d'altération quand les décideurs procèdent à la sélection des projets d'investissement public en fonction de leurs propres intérêts.

### ↳ 4.2. Formation d'une économie de rente

Pour consolider leur emprise sur le pouvoir politique, les Etats néo-patrimoniaux sont amenés à distribuer des privilèges et des avantages porteurs de situations de rente.

Les domaines les plus touchés par cette distribution sont les marchés et les secteurs suivants.

- Les terres agricoles : La concession des terres agricoles récupérées, des terres collectives ou des terres domaniales et habous a permis de renforcer la couche des rentiers agricoles.
- Le foncier urbain : « l'immobilier est le premier secteur bénéficiaire de dérogations fiscales représentant 22,1% du montant de la dépense fiscale (2016) soit 7,1% milliards Dh »<sup>29</sup>

28 « Le négoce et autres formes de commerce de détail représentent de loin la plus grande part (près de 60%)des entreprises, loin devant l'industrie ou les services à forte valeur ? » Banque Mondiale : le Maroc à l' horizon 2040. op.oct.p.93

29 Ibid. p.93

## LA CORRUPTION DANS LA GESTION DU FONCIER URBAIN

Le foncier est l'un des secteurs prépondérants du développement socio-économique des sociétés. Au Maroc, le secteur de l'urbanisme et la construction contribue à 6,8 % du PIB<sup>1</sup>. Toutefois, ce secteur constitue l'un des filons majeurs de la corruption et de l'économie de rente comme le montrent les affaires régulièrement publiées par la presse.

La corruption commence dès le début de la première phase l'élaboration des documents d'urbanisme tels que le schéma directeur d'aménagement urbain et surtout lors de l'adoption des plans d'aménagement qui sont opposables par la force de la loi. Les risques de malversations démarrent entre les concepteurs, les propriétaires et leurs intermédiaires d'une part, et les services administratifs, d'autre part, lors des validations des orientations des documents d'urbanisme. Ces malversations aboutissent souvent à des extensions abusives des périmètres urbains pour des raisons spéculatives au détriment des terres agricoles. Elles se poursuivent en phase des affectations du foncier qui définissent la typologie d'usage des parcelles de terrain et débouchent sur l'iniquité foncière. En effet, l'importance de l'enrichissement est tributaire du zoning accordé au foncier selon qu'il soit destiné à l'habitat dense et commercial ou à des équipements sociaux et à la voirie. Les limites de voies de recours lors de la seconde phase d'adoption des documents d'urbanisme portent préjudice souvent aux petits propriétaires et aux usagers<sup>2</sup>. Les affaires en cours de jugement en appel du directeur de l'agence urbaine de Marrakech et de ses associés et du président de la commune de Sidi Brahim dans la région de Marrakech sont illustratives à cet égard.

La troisième phase de risques de corruption se fait lors de l'opérationnalité des documents d'urbanisme par la délivrance des autorisations de lotir, de construire et des permis d'habiter en raison de la complexité des procédures de gestion du secteur et du pouvoir discrétionnaire des décideurs<sup>3</sup>.

Une quatrième phase de corruption ou d'abus de pouvoir a démarré durant les deux dernières décennies par la pratique des dérogations à la réglementation en vigueur pour « encourager l'investissement et alléger les procédures ». Les dérogations successives apportées au projet du champ de course de Fes sont illustratives. De même, sous prétexte de combler le déficit en logements accessibles aux ménages à faible revenu et encourager l'investissement dans le secteur, les pouvoirs publics ont eu recours à la possibilité de changement de zoning et de densification à outrance du logement social. Ces dérogations ont nui à la qualité des villes et ont abouti à l'enrichissement des promoteurs et des décideurs au pouvoir discrétionnaire lors des autorisations y afférentes. Les études d'évaluation de la dérogation en urbanisme réalisées par la direction de l'urbanisme et l'étude du conseil économique et social et de l'environnement<sup>4</sup> sont formelles à ce sujet. Depuis près de quinze ans la promulgation du code de l'urbanisme est gelée par les pouvoirs exécutif et législatif en raison de la responsabilisation des différents acteurs dans le secteur et les sanctions répressives proposées pour faire valoir l'obligation de rendre compte des intervenants.

1 PIB de 2009 avec une croissance annuelle moyenne de 1,72% l'an entre 2008 et 2018. Source le MEFRAFP. Le PIB est de près de 1.159 Milliards de Dh selon le rapport de l'exécution du budget de l'Etat de 2019 de la cour des comptes ;

2 Atelier du 21 mars 2019 organisé par Transparency Maroc à Rabat sur le thème de l'élaboration des documents d'urbanisme

3 Atelier du 10 juin 2019 organisé à Casablanca par Transparency Maroc sur le thème de la gestion des documents d'urbanisme

4 Etude de la DU : Impact de la dérogation sur le processus de planification et de gestion urbaine (2009) et Etude d'impact de la dérogation en urbanisme (CESE, saisine n°11/2014)

- Le transport : c'est également un secteur grand bénéficiaire d'agréments pour transporter, dans les espaces urbains et interurbains, les personnes et les marchandises.
- Industrie, pêche et carrières : ce sont les secteurs qui bénéficient le plus de licences d'exploitation.
- Les marchés de gros, des fruits et légumes.
- L'exploitation de la plupart des ressources naturelles, des carrières de sable à la pêche hauturière, en passant par les eaux minérales, les forêts...
- Les concessions en gestion déléguée de services publics communaux (distribution d'eau, d'électricité, assainissement...).

D'autres secteurs, comptent des monopoles qui bénéficient de situations de rente:

- L'agro-alimentaire, avec le cas édifiant du secteur de la production et du raffinage du sucre (monopole + protection + subvention à la consommation), mais aussi de l'huile de graines, des engrais, des semences...
- Le secteur des hydrocarbures où trois ou quatre sociétés de distribution s'accaparent plus des trois quarts du marché.

Au fur et à mesure qu'ils s'étendent, ces privilèges et avantages altèrent le fonctionnement de l'économie nationale. En s'emparant de l'économie, la logique de la rente prive cette dernière des moteurs habituels du dynamisme à savoir le jeu de la concurrence et la recherche de l'innovation et dresse, en outre, des barrières à l'entrée des branches bénéficiaires de privilèges.

Le système économique « prédominé par des connexions personnelles et par des privilèges qui font partie intégrante d'un réseau complexe d'intérêts économiques qui freinent l'émergence de nouveaux acteurs<sup>30</sup> ».

### ➤ 4.3. Renforcement de l'économie informelle

En engendrant des effets qui affaiblissent le rythme de croissance et altèrent les structures productives, la corruption renforce les entraves au développement normal du pays et favorise, indirectement, l'expansion du secteur informel<sup>31</sup> qui représentent d'après la CGEM plus de 20% du PIB en dehors du secteur primaire<sup>32</sup>.

La corruption dans le secteur informel est devenue un enjeu en soi. Car elle constitue une source importante qui alimente la petite corruption et la grande et, dans certaines circonstances, finance les caisses noires<sup>33</sup>. Par cette fonction, la corruption continue de protéger le secteur informel, malgré les diverses mesures prises ces deux dernières décennies.

L'altération de l'allocation des ressources, la formation d'une économie de rente et le renforcement de l'économie informelle engendrent la déformation des structures productives et entravent ainsi la dynamique du développement du pays et la transformation structurelle de son économie.

30 Ibid. p.141

31 Le secteur informel regroupe globalement l'économie souterraine et les activités illégales. Cf.R.M.Alami : le Secteur informel au Maroc. Presses Economiques du Maroc

32 CGEM : L'ECONOMIE INFORMELLE : Impacts sur la compétitivité des entreprises et propositions de mesures d'intégration. p.9 cependant pour le HCP la proportion est moindre (12,6% du PIB) ;

33 Ahmed Boukhari : le Secret. Ed. M.lafon 2002

## 5. Effets de déstructuration économique et sociale

La troisième catégorie d'effets de la corruption sur l'économie du pays ce sont les effets de déstructuration économique et sociale opérant à travers la désagrégation du domaine public, l'aggravation des déséquilibres économiques et l'accentuation de l'érosion de la cohésion sociale.

### 5.1. La désagrégation du domaine public

L'appropriation privée du domaine public par les couches sociales bénéficiaires du système de rente participe au processus de déstructuration économique et sociale comme l'illustre l'exemple de la prédation des richesses naturelles et des organismes publics.

« Les forêts, en particulier les cédraies de l'Atlas, vieilles d'un millénaire, les carrières, les lits des rivières et des plages, le poisson des mers, les nappes phréatiques, etc. sont autant d'objets de prédation sauvage ou privative à partir des années 1970 et 1980 ».

De même « certains offices publics, organismes financier (la caisse nationale de sécurité sociale, CNSS du Maroc), ou banques publiques, ont été utilisés à partir des années 70 au Maroc... comme des guichets privés de financement ou de subventions<sup>34</sup> ».

En effet, la déforestation engendre la désertification et condamne les populations locales à l'exode rural, le pompage sauvage des nappes phréatiques par les grandes explorations provoque la baisse rapide du niveau de l'eau de ces nappes et ruine en conséquence l'économie paysanne. Enfin, la dilapidation des ressources des organismes publics, tels que la BNDE, le CIH et la CNSS, fragilise l'économie nationale en la privant du rôle moteur et structurant du secteur public.

Le recours aux opérations de privatisation et de gestion déléguée s'est traduit par le transfert du contrôle des services publics aux entreprises privées notamment les firmes multinationales, souvent dans des conditions peu transparentes. Ce transfert, n'a évidemment pas mis fin aux pratiques de corruption et de dilapidation. Les cas particuliers de Lydec et de la Samir sont édifiants à cet égard.

En effet, l'exécution du contrat de gestion déléguée des services de distribution d'électricité, d'eau et d'assainissement liquide de Casablanca, dont l'attribution à la Lyonnaise des Eaux s'est faite sans mise en compétition des candidats potentiels et sans préparation préalable, s'est caractérisée par d'importants manquements, au niveau des engagements contractuels, et par des transferts, à la limite de la légalité, d'importants fonds à l'étranger.

## GESTION DÉLÉGUÉE DES SERVICES PUBLICS, UN FILON AU LONG COURS

En 1997 la Communauté Urbaine de Casablanca, à l'initiative et sous la pression du ministère de l'intérieur et pour des motifs qu'on pourrait qualifier de "raison d'Etat" avait attribué à la Lyonnaise des Eaux le contrat de gestion déléguée des services de distribution d'électricité, d'eau et d'assainissement liquide de Casablanca. Cette attribution avait alors soulevé de très nombreuses réactions. La plupart d'entre elles critiquaient une attribution sans mise en compétition, sans préparation préalable et ouvrant la voie à la mainmise de multinationales sur nos services publics.

L'exemple a été, malgré tout, suivi quelques années plus tard, par les villes de Rabat, Tanger et Tétouan. D'autres services ont emprunté le même chemin : transport urbain, gestion des abattoirs, gestion du stationnement,...

Ce n'est qu'en 2006 que le cadre légal a été adopté après la promulgation de la loi 54-05 sur la gestion déléguée des services publics.

Ce décalage entre pratique et cadre légal, n'est pas le seul facteur caractérisant l'expérience marocaine dans ce domaine. L'exécution même des contrats est marquée par des défaillances majeures.

Les rapports de la cour des comptes 2009, 2012 et 2014 ont mis au jour l'étendue de ces défaillances que résume ce constat sur le rapport annuel de 2012, à propos du contrat de la Lydec « le bilan de la première décennie de la gestion déléguée a été marqué par un large dépassement de la rémunération, en contrepartie d'une modeste réalisation des engagements contractuels » Le contrat dans sa version de 1997, et qui allait être amendé en 2009, avait fixé, de manière forfaitaire, le rendement des capitaux propres (TRI actionnaire) à 15%. Cela signifie que l'équilibre économique, qui structure le contrat, se fera au détriment de l'investissement et du consommateur mais jamais de l'actionnaire.

Dans son rapport de 2009, la Cour régionale des comptes avait soulevé de graves manquements dont :

- la non réalisation des investissements sur lesquels s'était engagé le délégataire « plus d'une trentaine de projets n'ont pas été réalisés dont certains projets d'envergure, à l'image du programme anti-pollution d'un montant de 1 milliard de dirhams (monnaie 1996) » Libération tardive du capital. Les 800 millions Dh de capital qui devaient être entièrement libérés, dans un délai de trois ans soit 1999, ne l'ont été qu'en 2003.
- La distribution anticipée des dividendes. Selon les termes du contrat, les dividendes qui ne devaient être distribués qu'à partir de 2006 l'ont été trois ans plus tôt en 2003.
- le transfert massif de cash aux actionnaires via une convention d'assistance technique qui prévoit une « redevance forfaitaire de l'assistance technique » et une « assistance ponctuelle et de formation ». La première a cumulé 927 millions Dh de 1997 à 2008. La seconde enregistre une moyenne de 50 millions par an.
- Le versement tardif et partiel des recettes destinées au fonds des travaux.

Si l'on tient compte de ces remontées de cash à la limite de la légalité, le taux de rentabilité des fonds propres atteint 25.6 %. A l'évidence, une telle « prouesse financière » n'incite pas forcément à la performance opérationnelle. Illustration : les inondations qu'a connu Casablanca en novembre 2010 évitables si les investissements du délégataire étaient réalisés, et leurs conséquences sur la fourniture des services de base notamment l'électricité, coupée pendant plusieurs jours dans nombre de quartiers. Le même scénario s'est reproduit en 2021.

Et le contrôle de l'autorité délégante ? il est assuré par un service permanent formé d'agents détachés par le délégataire. Celui-ci décide de leurs carrières, des ressources qui leur sont allouées, pour se faire contrôler par eux ! Surréaliste.

Quant au cas de la SAMIR, il réunit, à lui seul, l'ensemble des pratiques de la mauvaise gouvernance du domaine public : décision discrétionnaire, népotisme, favoritisme, prédation, conflit d'intérêt, confusion entre intérêt politique et intérêt économique... La liquidation judiciaire intervenue le 21 mars 2016, conséquence logique de ces pratiques, s'est traduite par la désagrégation de la chaîne énergétique : perte d'une entreprise industrielle stratégique et du savoir-faire et de l'expertise du personnel qualifié licencié. En plus, elle a ouvert la voie à une gestion rentière et incertaine par un oligopole des distributeurs aux dépens de l'intérêt national<sup>35</sup>.

35 N.Akesbi : Privatisation de la SAMIR et libéralisation du marché des hydrocarbures : entre cupidité et illégalité l'immense gâchis.

## PRIVATISATION DE LA SAMIR ET LIBÉRALISATION DU MARCHÉ DES HYDROCARBURES

En 1996, la Société Anonyme Marocaine de l'Industrie du Raffinage – SAMIR – est annoncée comme privatisable. Une entreprise à l'époque considérée plutôt puissante, florissante (avec des profits annuels en moyenne de l'ordre d'un demi-milliard), avec des capacités productives et compétitives élevées, un corps d'ingénieurs et de techniciens de qualité, et qui, de surcroît venait de réaliser un programme d'investissement de 6.7 milliards de Dh pour augmenter sa capacité de production, se moderniser, et se diversifier dans les sous-produits et produits dérivés.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé et ce sera le groupe Corral, propriété d'Al-Amoudi, pour la somme de 380 millions de dollars ! Les dés étaient déjà pipés ? très certainement. Dans le contexte politiquement lourd et financièrement tendu de l'époque, le pouvoir attendait beaucoup de l'Arabie Saoudite qui en retour, ne se gênait guère pour placer ses "pions".

Les faveurs accordées à Corral n'allaient pas se limiter au prix. Le transfert de la raffinerie nationale au groupe du cheikh Al-Amoudi a porté, également, sur la cession d'un important patrimoine foncier et financier. En tout cas, au-delà du prix tout à fait "préférentiel", Corral obtenait de plus la garantie de continuer à être protégée de toute concurrence étrangère pour une période de 5 années encore. Mieux : l'État s'engageait, après 2002, à étaler le démantèlement tarifaire sur 7 ans, reportant donc la libéralisation totale à 2009. En clair, l'État garantissait à l'heureux bénéficiaire une confortable rente. En contrepartie, Corral s'engageait tout de même à investir plus de 4 milliards de Dh pour se mettre à niveau et se préparer à la libéralisation du marché après une période transitoire allant de 5 à 12 ans.

Pourquoi privatiser et aussitôt garantir un monopole doublé d'une rente pendant une période aussi longue ?

Il reste que la grande faveur se logeait bien au cœur du "modèle économique", celui qui procédait de cette confusion d'intérêts entre négoce international et valorisation locale. En permettant à un opérateur international de contrôler les conditions à la fois d'approvisionnement à partir du marché mondial, et de raffinage pour servir le marché local, on livrait le pays pieds et mains liés à la cupidité et à la rapacité des uns et des autres, Et alors que le gouvernement s'apprêtait à entamer la deuxième phase de démantèlement progressif des protections tarifaires, le groupe Corral avoue n'avoir réalisé que des investissements de 2,2 milliards de Dh, un peu plus de la moitié des investissements prévus. Entre 1997 et 2002, la Samir avait remonté près d'un milliard de dollars de dividendes, soit plus du double de sa mise initiale Et au lieu de faire amende honorable, elle se met aussitôt à faire pression sur l'État pour reporter l'échéance de la libéralisation. Et c'est le ministre même qui avait privatisé la Samir, passé "de l'autre côté du miroir" en 2001, pour être nommé Directeur général de la Société qui conduit cette bataille.

En novembre 2002 un incendie allait ravager une bonne partie de la raffinerie, provoquant son arrêt pendant plusieurs mois. Face au risque de pénurie, les autorités de tutelle levèrent momentanément les barrières douanières qui protégeaient la production locale permettant ainsi aux compagnies de distribution d'importer directement les quantités de carburants nécessaires pour parer au déficit causé par l'arrêt de la production de la Samir.

En reprenant son activité en 2003, Samir obtient le rétablissement des droits de douane levés auparavant, et désormais garantissant à nouveau une protection jusqu'en 2009. En contrepartie, elle se résout cette fois à négocier une nouvelle convention à travers laquelle elle s'engage à investir 6 milliards de dirhams. Le montage financier de ce programme apparaîtra dépourvu de tout apport frais des propriétaires, et partant essentiellement fondé sur le recours aux crédits de banques et divers institutionnels marocains.

L'entreprise s'enfonce dans l'endettement, et la gabegie. Pour le "management" de l'entreprise, la convention signée en 2004 va ouvrir toutes grandes les voies à tous les abus, alors que de toute évidence, l'État comme les banques font preuve de complaisance, si ce n'est de complicité coupable. Pour les travaux de réalisation des investissements, les dirigeants choisissent très curieusement de les réaliser par leurs propres moyens. Ce choix permettra toutes les dérives, "le copinage plutôt que la compétence", le favoritisme, les passe-droits, la corruption... Résultat : le coût final de l'investissement sera triplé, entre 17 et 20 milliards, au lieu de 6 initialement prévus. Des investissements ont été payés et n'ont jamais vu le jour, comme par exemple, le projet d'une unité de cogénération électrique ayant coûté près de 30 millions d'euros, payée, livrée, et jamais entrée en service, le projet TAS (Truck Automatization system) de chargement automatisé des camions citerne qui avait coûté plus de 200 millions de dirhams et qui n'avait pas non plus été mis en route...

Les dix dernières années d'activité de la Samir avant sa mise en liquidation judiciaire en 2015 ne sont qu'un sinistre feuilleton d'une gestion malavisée, ponctuée de pratiques mafieuses et d'actes délictueux, plus ou moins en connivence avec les principaux acteurs qui, en principe, auraient dû/pu tirer à temps la sonnette d'alarme. « Une série d'acrobaties financières et comptables pour bancabiliser les bilans et s'enliser sur la voie du surendettement, avec l'aval des commissaires aux comptes » rapporte un cadre de l'entreprise.

En 2015, étranlée de toute part, et incapable d'honorer ses engagements, Samir arrête tout net sa production. En mars 2016, est prononcé le jugement d'ouverture de la liquidation judiciaire. S'ouvre alors un feuilleton judiciaire interminable.

Dans son communiqué du 16 avril 2016, Transparency Maroc relève que le jugement qui prononce la liquidation de la Samir retient à l'encontre de ses administrateurs et gestionnaires de nombreuses irrégularités qui mettent en cause la sincérité des écritures comptables, la distribution de dividendes fictifs et la diffusion d'informations inexacts. Les experts désignés par le tribunal font état de fautes qui constituent légalement des infractions pénales et de défaillances répétées de la part des organes d'administration, de contrôle interne et de supervision, notamment du commissariat aux comptes, des autorités boursières et des administrations fiscales. Alors que la mauvaise santé financière de la société était déclarée, elle a pu continuer à s'abstenir de toute reddition de compte au sujet de son cahier des charges, reporter sur plusieurs années l'acquittement de ses impôts et taxes et aggraver son endettement bancaire jusqu'à justifier sa liquidation judiciaire.

L'arrêt de la Samir à partir de 2015 est "objectivement" une bonne nouvelle pour les compagnies de distribution des hydrocarbures. Désormais, ce sont elles qui héritent du monopole de la chaîne de valeur, du producteur à l'étranger jusqu'au consommateur au Maroc. Coalisées au sein de leur lobby, le Groupement des Pétroliers du Maroc, elles ne vont pas tarder à user et abuser de la nouvelle situation. D'autant plus que, étrangement, à partir du premier décembre 2015, soit quelques mois à peine après l'arrêt de la Samir, le gouvernement procédait à la libéralisation totale des prix des carburants, processus qu'il avait entamé un an plus tôt, en guise de "réforme" de la Caisse de compensation.

Alors que depuis l'été 2014, les cours des produits pétroliers avaient considérablement baissé sur les marchés mondiaux, les prix intérieurs à la pompe avaient continué de se maintenir à des niveaux anormalement élevés.

Une commission parlementaire avait fini par être constituée pour faire la lumière sur un tel dysfonctionnement. Même si la version publiée de son rapport sera "allégée" de ses conclusions les plus accablantes, on y apprendra quand même l'existence de phénomènes systématiques d'entente et d'abus de position dominante, les compagnies entretenant entre elles une coordination permettant de maintenir les prix à la pompe à des niveaux nettement supérieurs à ceux qu'un marché "normal" aurait permis. Cette rente, sur une période d'une vingtaine de mois seulement, avait pu être évaluée à près de 17 milliards de dirhams, ainsi indûment extorqués aux citoyens marocains.

## ➤ 5.2. L'aggravation des déséquilibres économiques

Par sa contribution aux déséquilibres économiques, la corruption participe, indirectement, au processus de déstructuration économique et sociale.

### Le taux emploi

Par son action négative sur la propension à investir des opérateurs privés et par ses effets d'altération de l'efficacité de l'investissement public, la corruption contribue à la dégradation du taux d'emploi. Ce dernier, mesuré par le rapport population occupée/population en âge de travailler (15-65 ans) ne cesse de baisser durant les deux dernières décennies. Il est passé de 48% en 2000 à 43% en 2015<sup>36</sup>.

### Le déséquilibre budgétaire

Par l'ampleur du manque à gagner qu'elle induit pour le trésor public, la corruption accentue le déficit budgétaire, qui n'a cessé de se dégrader durant les deux dernières décennies, passant d'une moyenne 2,7% pour la période 1999-2008 à 4,6% du PIB pour la période 2008-2018.

### Le déficit commercial

Le déficit commercial s'est aussi dégradé durant les deux dernières décennies. Il est passé d'une moyenne de 5,98% pour la période 1999-2008 à 11,53% du PIB pour la période 2009-2018.

La contribution de la corruption à l'aggravation de ce déficit s'opère à travers :

- l'altération des règles du jeu économique qui pénalise le développement normal des capacités productives et favorise indirectement les importations.
- la tendance des fortunes accumulées grâce à la corruption à s'expatrier et à nourrir la fuite de capitaux, et
- la propension à l'accroissement des importations de biens de consommation de luxe suscité par la demande des couches bénéficiaires du système de corruption.

## ➤ 5.3. L'accentuation de l'érosion de la cohésion sociale

L'autre aspect de la déstructuration est l'érosion de la cohésion sociale suite à l'accentuation des inégalités sociales et à l'effritement des institutions et du système de valeurs.

### L'accroissement des inégalités sociales et spatiales

D'après le dernier rapport d'Oxfam, « Un Maroc égalitaire une taxation juste », les inégalités sociales au Maroc sont très élevées. S'appuyant sur les données fournies par le Haut-Commissariat au Plan sur les dépenses monétaires de consommation des ménages, le rapport souligne que trois riches marocains détiennent 4,5 milliards de \$ (sur 110 ou 120 milliards de PIB) et que les 10% de la population les plus riches ont un niveau de vie 11,8 fois celui des 10% les plus pauvres.

<sup>36</sup> OCDE : Examen multidimensionnel du Maroc. Vol I. 2017. p.142

Mais l'ampleur de ces inégalités est, comme l'a souligné Oxfam elle-même, sous-estimée. Car la mesure utilisée (les dépenses monétaires de consommation) est incomplète, elle ne prend pas en compte les inégalités en termes de revenus et en termes de patrimoines.

Les inégalités apparaîtraient plus grandes et en croissance si ces dernières étaient prises en compte.

La corruption n'a cessé de creuser, d'une façon cumulative, le fossé entre les différentes couches sociales. Entre celles qui sont pénalisées par le système de corruption du fait notamment :

- des insuffisances et des défaillances des services publics en raison des multiples pratiques de corruption,
- des paiements illicites effectués, et
- des renchérissements des biens et services sur les prix desquels les producteurs et les intermédiaires répercutent leurs propres paiements illicites,

et de l'autre côté, celles qui bénéficient des différentes formes de corruption.

De même, la corruption accroît les inégalités spatiales qui sont déjà très grandes (d'après les études du Haut-Commissariat du Plan, 2 régions sur 12 concentrent 42% du PIB et une seule région assure 45% de la valeur ajoutée du secteur secondaire). Le drainage des ressources de la corruption vers des lieux de pouvoirs et l'appropriation prédatrice des activités productives et des richesses naturelles par les détenteurs du pouvoir et leurs clients accentuent en effet les disparités spatiales.

### L'effritement des fondements des institutions et du système de valeurs

Le second canal à travers lequel la corruption contribue à la déstructuration sociale, ce sont ses effets corrosifs sur le fondement même des institutions et du système de valeurs à savoir la confiance. Car avec le développement de la corruption, la confiance s'effrite.

Les différentes enquêtes sur la corruption menées jusqu'à présent confirment la banalisation de cette dernière dans des secteurs essentiels au fonctionnement du pays comme la justice, la police, la santé et les services de l'administration publique<sup>37</sup>. En plus, les taux de corruption sont élevés dans la majorité de ces institutions<sup>38</sup>.

Il en résulte que le niveau de confiance tant au sein de la société que dans les institutions qui y existent est faible<sup>39</sup>. Les institutions les plus touchées par la méfiance demeurent cependant les institutions de représentation et le gouvernement.

D'après un sondage récent<sup>40</sup>, 83% des sondés ne font plus confiance aux partis politiques, 72% aux syndicats et 72% au parlement. De même les deux tiers ne croient plus aux promesses du gouvernement<sup>41</sup>.

37 OCDE : Examen multidimensionnel du Maroc. Vol 1 p.34

38 Transparency Maroc : Présentation de l'indice de corruption op. cit. p.17

39 IRES : L'ordre sociopolitique et la confiance dans les Institutions du Maroc. Janvier 2010.

40 Sondage réalisé en 2019 par le Think Thank AlMontada en partenariat avec Opinion Way en 2019.

41 Marocains : de la lassitude, et une crise de confiance. L'Economiste. 23 juin, 2020.

Cette crise de confiance a conduit à la désaffection des populations à l'égard des activités publiques et à l'altération du système de valeurs.

L'exemple le plus révélateur de cette désaffection est la baisse croissante du taux de participation électorale. De 60% pour les élections législatives dans les années 90, ce taux a baissé à 45% pour celles de 2011 et à 43% pour les élections d'octobre de 2016.

De son côté, la crise du système de valeurs s'est traduite par le développement des antivaleurs : incivisme, opportunisme, absence d'honnêteté et de responsabilité individuelle,...

De ce fait, les institutions existantes et le système de valeurs jouent de moins en moins leur rôle de régulation et d'harmonie sociale.

Ce n'est pas un hasard si 70% de marocains veulent quitter le pays pour des raisons économiques ou à cause de la prolifération de la corruption et l'absence de méritocratie<sup>42</sup>.

<sup>42</sup> Legatum Institute : Ouverture économique. Étude des cas. Royaume du Maroc. 2020. p.57

## CONCLUSION

La corruption au Maroc est systémique et intimement liée au système institutionnel, économique et social dont elle contribue largement à la reproduction. Sur les dynamiques économiques et sociales, elle exerce trois catégories d'effets :

- Effet d'affaiblissement du rythme de croissance qui s'opère à travers l'impact négatif de la corruption sur la propension à investir, sur l'efficacité des investissements publics et sur les déterminants de la productivité du travail.
- Effet de déformation des structures productives suite à l'altération de l'allocation des ressources et à la contribution à la formation de l'économie de rente et au renforcement de l'économie informelle du pays que la dynamique de corruption engendre.
- Effet de déstructuration économique et sociale du fait de l'accentuation des déséquilibres économiques et de l'érosion de la cohésion sociale que la corruption induit.

Par ses effets, la corruption a contribué considérablement au mal développement du pays. Pour rompre avec la dynamique de ce dernier et s'engager sur la voie de développement économique et social, deux conditions sont nécessaires : l'adoption d'une politique de lutte systémique contre la corruption et l'engagement de réformes susceptibles de permettre la déconnexion entre la sphère politique et la sphère économique, l'instauration des conditions effectives pour la mise en œuvre du principe de la reddition des comptes et la réduction des inégalités sociales et spatiales.

### ➤ Rapport de l'atelier de Casablanca - Corruption, investissement et entreprise

Ce premier atelier, organisé à Casablanca le 7 mars 2020, avait pour objet l'impact de la corruption sur l'entreprise, sur l'investissement privé et la croissance économique,

Il a réuni des entrepreneurs représentant de différents secteurs d'activités importants du tissu entrepreneurial de Casablanca et les membres du comité scientifique du projet.

#### Propos introductifs

L'objet du débat porte sur la relation corruption-investissement et entreprise. Plus exactement sur l'impact de la corruption sur la dynamique de l'investissement et sur la gestion quotidienne de l'entreprise.

L'investissement est une variable stratégique pour toute politique économique, l'élément déterminant de la croissance économique et une condition nécessaire au développement économique, social et culturel du pays. L'entreprise est la principale actrice de cet investissement.

Il en résulte que tout facteur qui affecte le niveau de l'investissement, réduit son efficacité, altère son allocation et contraint le fonctionnement normal de l'entreprise. Il est porteur de déséquilibre économique et social.

Ce n'est pas par hasard, que derrière les déséquilibres et les faiblesses de l'économie marocaine nous retrouvons toujours les questions de l'investissement et de l'entreprise

Le faible taux d'activité de la population marocaine et le déficit structurel du commerce extérieur ne trouvent-ils pas leur origine dans l'insuffisance de l'investissement et les contraintes qui limitent le développement de l'entreprise marocaine ?

Le modèle économique, aujourd'hui, reconnu non soutenable ne s'explique-t'il pas, ne serait qu'en partie, par les handicaps qui entravent le développement de l'entreprise ?

En tout cas, les rapports des organisations tant nationales qu'internationales ne cessent de rappeler que l'investissement privé marocain est insuffisant, que l'investissement public est peu efficace et que le niveau de l'investissement étranger demeure modeste.

Bien entendu, les causes à l'origine de cette situation ne sont pas réductibles à un seul facteur. Mais la corruption figure certainement parmi ces facteurs.

C'est justement ce que nous voulons comprendre :

- Comment la corruption affecte le niveau de l'investissement, le degré de son efficacité et la nature de son allocation ?
- Comment elle affecte la gestion quotidienne de l'entreprise, et impacte ses coûts, ses perspectives de développement et son horizon temporel ?
- Comment la corruption intervient dans l'interaction entre l'entrepreneur et les différentes administrations publiques (autorités locales, services des impôts, de la douane, la justice,...), les institutions privées (banques,...) et les partenaires sociaux ( syndicats,...) ?

Pour appréhender son poids, ses formes et ses effets nous avons besoin de témoignage, de la connaissance et des analyses de ceux et de celles qui par leurs fonctions ont fait ou font toujours face à la contrainte de la corruption. Nous sommes là aujourd'hui pour apprendre de vous.

Notre objectif est commun : connaître et prendre conscience de la gravité de la corruption et de ses effets négatifs dans l'espoir, à défaut de l'éliminer, d'en réduire la portée.

### Recueil des témoignages et analyses

- Le secteur privé est découragé et ne déploie pas tout son potentiel de croissance.
- Tout en observant l'expression d'une volonté politique affichée (discours du roi, la constitution qui stipule le principe de corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes, adoption par le gouvernement d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption), ainsi que l'existence d'institutions (Cour des comptes, Instance de prévention contre la corruption, conseil de la concurrence...), les intervenants affirment, à l'unanimité, que la corruption est un phénomène généralisé et persistant à tous les niveaux au Maroc. Ils témoignent aussi de l'absence de signes d'amélioration de la situation. Pour certains, il n'y a aucune leur d'espoir.
- Prédominance du favoritisme dans les appels d'offres. Des opérateurs performants sont éliminés, en faveur d'autres dont les réalisations ne sont pas au niveau requis. Ce qui entraîne un gaspillage de ressources et un manque à gagner en matière de développement économique.
- Décalage entre administrations centrales et régionales, tant en matière de réglementation qu'au niveau de sa mise en œuvre. Ce qui accentue les disparités régionales et décourage l'investissement dans des provinces qui en ont fortement besoin.
- Face à l'administration, l'entrepreneur n'a aucun droit : accentuation de la perte de confiance vis-à-vis de l'Etat et de ses institutions.
- Pour les MRE, investir au pays est un véritable parcours du combattant. Beaucoup sont découragés, par la corruption et la bureaucratie, à entreprendre des projets au Maroc.
- L'entreprise ne peut s'engager ouvertement contre la corruption, il y va de sa survie, et de la préservation de l'emploi. Mais, il y a des chefs d'entreprises, qui refusent catégoriquement de s'adonner à la corruption, quitte à perdre des marchés, ou à renoncer à des investissements.
- Les structures de l'Administration sont complexes avec des chevauchements ce qui conduit à l'inertie. Résistances internes aux changements face à certaines réformes.
- La gouvernance est défaillante, notamment en raison du favoritisme dans le recrutement et du déficit de l'actualisation de la formation des fonctionnaires.
- Multiplicité des autorisations de divers départements et dérogations à la tête du client.
- Encadrement juridique dispersé et souvent obsolète comportant des lacunes et souvent non mis à jour. Des carences souvent exploitées par des fonctionnaires véreux.
- Beaucoup de fonctionnaires ne perçoivent pas le rôle de l'administration comme entité au service des entreprises et des citoyens : ils se servent de leur fonction pour s'enrichir illicitement (ils mènent un train de vie de loin supérieur à leurs revenus).

- Le secteur bancaire reste globalement protégé contre la corruption.
- La digitalisation de certains services de l'administration a permis de réduire les possibilités de corruption en éliminant le contact personnel et en permettant d'assurer la traçabilité des opérations.

### **Propositions et recommandations**

- Réguler les connexions entre sphère politique et sphère économique.
- Mettre en application le principe de la reddition des comptes à tous les échelons de l'administration.
- Actualiser les textes juridiques et réglementaires et développer la jurisprudence.
- Prévenir la corruption par l'éducation et l'adoption des valeurs éthiques.
- Encourager les entreprises à s'engager dans la RSE et la bonne gouvernance.

## ➤ Rapport de l'atelier de Rabat - Politiques publiques et corruption

Le second atelier a été organisé le 28 juillet 2020, à Rabat sur le thème « Politiques publiques et corruption » auquel ont été conviés, outre les membres du comité scientifique de l'étude, un panel d'intervenants de haut niveau de profils divers : politiques, hauts fonctionnaires et universitaires.

Les débats ont porté sur les principales caractéristiques de la corruption liée aux politiques publiques.

### Propos introductifs

Les politiques publiques sont un moyen que les autorités publiques mettent en œuvre pour atteindre des objectifs précis. Au Maroc les politiques publiques se caractérisent par :

- L'ampleur des ressources qu'elles mobilisent : 30% du PIB.
- L'étendue de leur déploiement : elles touchent l'ensemble des aspects de la vie socioéconomique.

Ces politiques menées jusqu'à présent ont contribué à la formation d'un modèle économique et social non soutenable et dont la corruption a constitué une des caractéristiques.

Cette situation soulève quelques questions fondamentales :

- Quelles sont les principales caractéristiques de la corruption liée aux politiques publiques ?
- Pourquoi, malgré les mesures annoncées pour lutter contre la corruption, celle-ci continue de prospérer ?
- Que faut-il faire pour évoluer vers un modèle soutenable et débarrassé de la corruption ?
- Quelle est la nature des acteurs agissant dans cette corruption : haute sphère de l'Administration, sphère des exécutants, opérateurs privés ?
- Quels sont les effets structurels du lien entre politiques publiques et corruption ?
- Qu'en est-il de l'efficacité des politiques publiques ?

### Recueil des témoignages et analyses

- Il y a une dialectique entre politiques publiques et corruption : en amont des politiques publiques, la corruption peut agir pour faire en sorte que ces politiques soient orientées pour servir des intérêts déterminés. En aval, la mise en œuvre de ces politiques peut inciter des opérateurs à recourir à la corruption pour en tirer avantage.
- Les politiques publiques sont déterminées par les intérêts de ceux qui ont le pouvoir. Le discours présentant ces politiques insiste sur le fait qu'elles servent l'intérêt général de la nation ; mais dans leur mise en œuvre se dévoile leur contradiction avec cet objectif affiché. On se rend compte qu'elles servent plutôt des intérêts déterminés, souvent au détriment de l'intérêt général !
- Nous avons vu au parlement pendant la campagne du boycott, des députés exprimer des positions en droite ligne avec leurs intérêts strictement personnels.
- La politique du médicament est un exemple des conséquences désastreuses de la passivité ou de la connivence des responsables. La récente étude conduite par la CNOPS a montré

l'ampleur du phénomène de la cherté du médicament au Maroc. Un benchmark de 4000 produits a montré que, dans de nombreux cas, les prix au Maroc sont 2 à 3 fois plus chers que ceux pratiqués en France.

- Si au niveau mondial, le capital a pris en otage le politique, au Maroc, le pouvoir politique reste dominant : il impose ses règles du jeu aussi bien sur le plan économique que sur le plan politique. Ainsi, il entrave certains mécanismes du marché, protège des ententes et la rente, passe-droit, favoritisme. Il encourage la rente politique et va même jusqu'à intervenir dans la situation interne des partis politiques. Ce qui décrédibilise les acteurs politiques et pousse des élites à l'autocensure.
- La corruption politique et électorale est la principale manifestation de la pratique corruptive dans l'aménagement des villes. Il s'agit d'un domaine qui mobilise un budget considérable pour la satisfaction de besoins sociaux nécessaires (services publics, espaces verts, établissements d'insertion sociale, culturelle, sportive, ...). Pour la plupart des présidents des conseils municipaux, la corruption prend la forme d'une participation active des entreprises favorisées, à leur réélection !
- La régulation des secteurs libéralisés est une fonction régaliennne et indispensable dans une économie de marché. Au début du 20<sup>e</sup> siècle la Standard Oil Company a été dissoute au vu de sa situation de monopole. C'est un exemple historique et puissant de ce que signifie la régulation.
- Le secteur des BTP est souvent stigmatisé, à juste titre, pour son implication dans la corruption. Les textes réglementaires régissant le secteur sont globalement bons : ils devraient faire baisser la corruption. Mais, ils sont souvent contournés ! Ainsi, les systèmes de notation des entreprises sont entachés de favoritisme ; les conditions fixées par les cahiers de charge pour la qualité des matériaux et des services, ne sont pas respectées. En outre, si audit il y a, aucune sanction n'est prononcée à l'encontre des contrevenants.
- Un autre grand problème dans ce secteur : les ententes entre grands cimentiers pour se partager le marché. Idem pour les vendeurs d'acier.
- La classification des entreprises, le retard des paiements, ... autres facteurs qui expliquent l'ampleur de la corruption dans le secteur du BTP, dont le tissu est dominé par des PME aux structures fragiles.
- La petite corruption s'explique essentiellement par une dé-corrélation entre le coût de la vie et les salaires dans la fonction publique. Ce type de corruption est surtout répandu dans les pays en développement, comme le Maroc.
- La grande corruption : elle concerne les charges publiques les plus importantes et des montants d'argent élevés. Elle est le fait des hautes sphères de l'administration. Elle trouve sa source dans des choix qui servent les intérêts d'une minorité : les cartels dans les secteurs de la banque, des finances, de l'immobilier, etc.
- il y a une grande flexibilité des lois ; le lien entre la loi et son application est souvent virtuel. Il s'agit d'un phénomène généralisé et accepté par beaucoup de gens.
- La reddition des comptes n'a pas de contenu concret. Au mieux les corrompus sont poussés à la démission, ou mutés. Le président de la Cour des comptes, a maintes fois déclaré en substance, qu'il a l'impression que les Rapports qu'établit son institution ne servent à rien !

Les malversations, les scandales, les dysfonctionnements,... qu'ils révèlent ne donnent lieu à aucune suite !

### Propositions et recommandations

- Digitalisation. De l'avis de tous les intervenants, la digitalisation de l'administration est un facteur de réduction de la corruption, notamment la petite. La digitalisation mise en œuvre par la CNOPS (touchant les relations avec les cliniques, paiement de l'AMO,...) a donné des résultats intéressants.
- L'exemplarité : en faisant en sorte, d'une part, que la reddition des comptes soit effective et obligatoire ; et d'autre part, en valorisant les responsables qui font preuve de probité dans l'exercice de leur fonction.
- Mettre en place des organes régulateurs.
- Améliorer le fonctionnement des collectivités territoriales : migrer des prescriptions de moyens vers des prescriptions de résultats. Exemple l'éclairage public, où il y a absence d'efficacité énergétique. Une meilleure gestion de ce cas, permettrait de très larges économies.
- Les contrats des services délégués, qui comportent des clauses «scélérates» dont celle de la préservation de l'équilibre économique, doivent être évalués et révisés.
- Déterminer la position/place des services publics dans l'action de l'Etat. L'éducation et la santé devant rester fondamentalement dans le domaine public.
- Activer le rôle du parlement à travers les commissions d'information et d'enquête et avec une plus grande implication des élus.
- La presse et les associations de la société civile peuvent influencer dans la lutte contre la corruption, notamment pour les associations, en faisant usage de leur prérogative constitutionnelle d'évaluation des politiques publiques
- Agir méthodologiquement sur les risques de corruption.







ترانسپرانسي المغرب  
transparency maroc

*association reconnue d'utilité publique*